

Résiliation suite à vente de véhicule

Par lu30800, le 12/08/2015 à 19:34

Bonsoir,

Je suis confrontée à un énorme problème. En effet, mon assurance (xxxxxx) ne veut pas me croire de la vente de ma voiture à un garage, j'ai pourtant fournie la copie de carte grise ainsi qu'un certificat du garage. Cela fait donc quelques semaines que je n'arrive pas à trouver de solutions.

Que faire pour qu'ils prennent bien en compte la vente et que j'arrête de payer pour une voiture qui ne m'appartient plus.???

Merci d'avance.

Par moisse, le 12/08/2015 à 19:53

Bonjour,

Mauvaise appréciation de la loi HAMON.

lci pour un modèle de lettre:

http://www.conso.net/content/vous-r%C3%A9siliez-votre-contrat-%C3%A0-la-suite-de-la-vente-de-votre-v%C3%A9hicule

Par Lag0, le 13/08/2015 à 08:15

Bonjour,

[citation]Mauvaise appréciation de la loi HAMON. [/citation]
J'avoue ne pas comprendre ce que vient faire la loi HAMON ici ? Il s'agit simplement d'une résiliation d'assurance suite à la vente du véhicule.

Par chaber, le 13/08/2015 à 09:31

bonjour

la loi Hamon n'a rien à voir dans le cas présent qui est régi par l'art L121.11 du code des assurances (résiliation suite vente)

http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000006792356&cidTexte=LEGIT

Par moisse, le 13/08/2015 à 09:34

C'est pour cela que j'indique qu'il s'agit d'une mauvaise appréciation de la loi HAMON.

Par chaber, le 13/08/2015 à 09:53

La loi Hamon prévoit bien la possibilité de résiliation mais la demande doit être faite par le biais du nouvel assureur.

Ce qui ne semble pas être le cas: résiliation pour vente